



PROJET D'ETABLISSEMENT CRECHE « L'ILE AUX REVES »

Mai 2023

CIAS – Centre intercommunal d'actions sociales du Pays de Saint Gilles



Table des matières

I - LE PROJET D'ACCUEIL	2
1. Dispositions prises pour l'accueil de l'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique	2
2. Présentation des compétences professionnelles mobilisées	3
II - LE PROJET EDUCATIF	3
1. Nos valeurs pédagogiques	4
2. Les orientations pédagogiques choisies	4
➤ La motricité libre	4
➤ L'itinérance ludique	5
➤ Les postures des professionnelles	5
❖ La vieille sous le baobab	5
❖ La volante	5
❖ La proposeuse d'activité	5
3. Le Bien-être de l'enfant au cœur de nos préoccupations	6
➤ Sécurité affective	6
➤ Le jeu	7
➤ L'alimentation	7
➤ Les soins d'hygiène	8
➤ Le sommeil	8
III - LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	10
1. Historique et Evolution de la Petite Enfance	10
2. Politique de la Petite Enfance	11
3. Présentation de l'offre de garde de la Petite Enfance	11
4. Modalités de participation des familles	13
5. Droits d'accessibilité à toutes les familles	13
6. Actions de soutien à la parentalité	13
7. L'EAJE dans une démarche de développement durable	14
IV - CONCLUSION	14

I - LE PROJET D'ACCUEIL

La crèche a une capacité d'accueil de 15 places pour des enfants de 10 semaines à 5 ans révolus. Ces places sont réparties de la façon suivante (cf règlement de fonctionnement) :

- Accueil régulier : 13 places.
- Accueil occasionnel : 1 place.
- Accueil d'urgence : 1 place.

Pour l'accueil régulier, l'entrée de l'enfant est soumise à une commission d'admission des places.

Pour l'accueil occasionnel et d'urgence, l'entrée de l'enfant est immédiatement prononcée en fonction des disponibilités, dès lors que le dossier de l'enfant est complet et ses vaccinations obligatoires à jour selon son âge.

Pour ces trois types d'accueil, une période d'adaptation est préconisée pour permettre à chacun de se familiariser et trouver ses repères au sein de la crèche. La durée n'est pas définie, elle est décidée conjointement avec la famille et est variable au regard des besoins de l'enfant.

L'adaptation est une étape fondamentale car c'est à ce moment-là que se créent les premiers liens entre la famille, l'enfant et l'équipe. Elle permet à l'enfant et à ses parents de se familiariser progressivement avec ce nouvel environnement. Ainsi s'instaure une relation de confiance réciproque.

L'adaptation va permettre à l'enfant de vivre l'absence de ses parents et de s'assurer de leur retour jour après jour, de manière progressive (les temps sans son parent augmentant de jour en jour).

1. Dispositions prises pour l'accueil de l'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique

Dans une volonté d'inclusion, tout dossier d'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique, est étudié avec attention par la commission d'admission.

La Direction accompagnée des Référents « Santé et accueil inclusif » rencontrent la famille et l'enfant, pour évoquer la situation de l'enfant et évaluer les besoins et les moyens à mettre en place pour un accueil adapté. Son admission est actée par l'évaluation du médecin référent de la crèche, qui établit un Protocole d'Accueil Individualisé en lien avec le médecin traitant de l'enfant.

Des moyens supplémentaires (accompagnement avec aide humaine (AESH), matériels adaptés, ...) peuvent être mobilisés, afin de permettre l'inclusion de l'enfant à la crèche. La CAF, le CIAS, la PMI, la MDPH, le CAMSP, ... peuvent être partenaires de cet accueil.

Au quotidien, le travail de collaboration au sein de l'équipe est essentiel, il permet de croiser l'ensemble des observations nécessaires au travail d'accompagnement.

Des rencontres régulières ont lieu entre la famille, l'enfant, l'accompagnant, la directrice et le référent « santé et accueil inclusif ». Ces rendez-vous permettent :

- de partager le vécu et l'évolution de l'enfant,
- d'accompagner les parents,
- de suivre le parcours de santé de l'enfant et les évolutions des indications thérapeutiques.

Le référent « santé et accueil inclusif » est une personne ressource intermédiaire entre les équipes. Il peut se mettre en lien avec les différents partenaires de santé, pour adapter au mieux l'accueil de l'enfant.

2. Présentation des compétences professionnelles mobilisées

La qualification du personnel répond à la réglementation du décret N°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

L'équipe de professionnels a une mission de service public qui dépend de la fonction publique territoriale.

Composition de l'équipe :

- 1 médecin référent de l'établissement
- 1 directrice, responsable de l'établissement, garante de la mise en place du projet d'établissement
- 1 référent santé-accueil inclusif, suivi en matière de santé, prévention et handicap.
- 4 auxiliaires de puériculture, accueil des enfants et de leurs familles au quotidien
- 1 agent social (titulaire du CAP Petite Enfance ou AEPE) restauration, hygiène, lingerie et accueil des enfants au quotidien
- 1 agent social volant (titulaire du CAP Petite Enfance ou AEPE) en remplacement du personnel absent
- 1 secrétaire, accueil et orientation du public, poste administratif

Chaque agent bénéficie d'un minimum de six heures annuelles d'analyse de la pratique professionnelle. Les séances sont au rythme de 2 par trimestre et d'une durée d'1h30. Elles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille. Ce dernier n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de la crèche et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres.

La formation tout au long de la carrière, les journées pédagogiques, les réunions d'équipe régulières, ainsi que les séances d'analyse de la pratique enrichissent la culture professionnelle et la perfectionnent.

Nous sommes également susceptibles d'accueillir des étudiants en contrat d'apprentissage et des stagiaires.

Les stagiaires n'entrent pas dans le taux d'encadrement, à la différence des étudiants en contrat d'apprentissage dès lors qu'ils ont effectué 120 h au sein de la structure. Les missions qui leur sont confiées dépendent de la formation suivie.

II - LE PROJET EDUCATIF

Notre projet éducatif détermine des repères et des valeurs éducatives communes aux trois crèches du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Pour les équipes, c'est un cadre de référence sur lequel fonder sa pratique et son positionnement professionnel.

La crèche est un espace d'accueil collectif où chaque enfant est pris en compte dans sa propre individualité.

Chaque enfant est accueilli dans le respect de son identité familiale, physique, psychique, sociale et culturelle. Au sein de la petite crèche, cette reconnaissance permet une mixité et participe au principe d'égalité et du vivre ensemble en tenant compte des besoins et des envies des enfants accueillis.

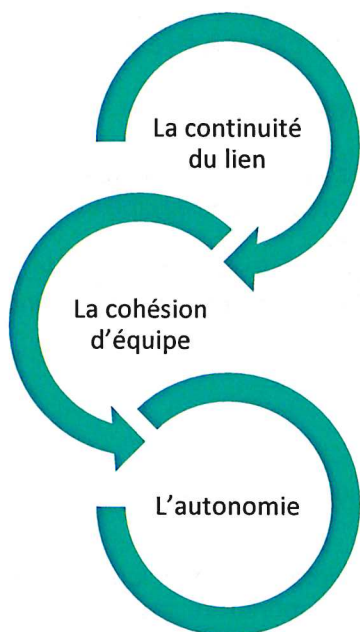
Qu'il soit fille ou garçon, l'enfant a besoin d'être valorisé en dehors de tout stéréotype. Lutter contre ces stéréotypes dès le plus jeune âge est essentiel pour permettre aux enfants de grandir sur un même pied d'égalité. Dans notre structure, aucune distinction n'est faite dans le projet d'accueil de l'enfant, l'accompagnement au quotidien, les propositions de jeux et d'univers de jeu.

1. Nos valeurs pédagogiques

Le projet pédagogique, les postures professionnelles et les projets d'animation sont conçus en cohérence avec trois valeurs : la continuité du lien, l'autonomie et la cohésion d'équipe.

Elles définissent un cadre de travail dans l'intérêt des enfants et s'adressent également aux professionnels et aux parents.

Ces trois valeurs garantissent un accueil sécurisé pour les enfants, les familles et les professionnels et définissent l'identité des trois crèches.



L'accueil de l'enfant est organisé pour assurer la permanence de la relation à l'enfant tout au long de la journée.

Tous les membres de l'équipe travaillent ensemble, quelle que soit sa profession, en communiquant dans la transparence, dans un esprit de cohérence et de respect.

Les professionnels, les parents et leur(s) enfant(s) sont acteurs dans le cadre du projet de la crèche. C'est valoriser, encourager chacun à se faire confiance, à faire seul, à son rythme, selon ses capacités et en autorisant le droit à l'erreur.

2. Les orientations pédagogiques choisies

➤ La motricité libre

Si l'adulte le laisse s'exercer tout seul, l'enfant sait naturellement progresser dans différentes positions et dans leur ordre d'acquisition. L'enfant apprend à percevoir et à connaître les différentes parties de son corps. Il en fait l'inventaire pour en prendre conscience progressivement et s'en servir de mieux en mieux tout le temps. C'est la période durant laquelle se précisent la motricité, la sensorialité et les relations.

En le laissant évoluer à son rythme, l'enfant acquiert des appuis et des repères stables qui le rendent de plus en plus autonome.

Dans le cas contraire (quand l'enfant est mis dans une position qu'il n'a pas acquise lui-même) il est mis en situation d'insécurité et d'échec. En effet il ne peut ni se mettre, ni quitter une position de lui-même, il devient dépendant de l'adulte dans ses acquisitions motrices (par exemple, un enfant assis par l'adulte, ne sachant le faire par lui-même, doit faire beaucoup d'effort pour se tenir en équilibre. Il est bloqué dans cette position qu'il ne maîtrise pas et risque la chute). En expérimentant par lui-même, l'enfant acquiert ainsi une plus grande connaissance de son corps et réagit de façon plus adroite aux pertes d'équilibre et aux chutes qui surviennent dans ses jeux.

Pour que l'enfant puisse se mouvoir, il est conseillé qu'il porte des vêtements amples et qu'il soit pied nu.

➤ L'itinérance ludique

Elle s'articule autour de trois grands principes : la libre circulation des enfants dans la crèche, la création d'univers ludiques et le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.

Ainsi les enfants se rencontrent, se côtoient quel que soit l'âge, font des allers-retours selon leurs envies et leurs rythmes.

« *Le jeu ne peut pas être autrement que libre, sinon ce n'est plus du jeu* » (Laurence RAMEAU).

Les univers de jeux sont variés, adaptés aux besoins des enfants selon leurs stades de développement global et leurs rythmes. Ils permettent l'expérimentation, l'autonomie, développent les différents langages (corporel, émotionnel, verbal, ...). Les enfants expérimentent et prennent du plaisir à être acteurs.

C'est une pédagogie de l'étonnement aussi bien pour l'enfant que pour l'adulte.

Pour accomplir cette itinérance ludique dans des conditions optimales, les postures des professionnels sont complémentaires. Elles sont essentielles à son bon déroulement. Nous avons défini en équipe trois postures : « la vieille sous le baobab », « la volante » et « la proposeuse d'activités ».

Elles permettent la continuité du lien avec l'enfant tout au long de la journée (lors des temps de jeux, de nursing, d'activités, ...) à travers l'observation fine du groupe et des individus et aussi de la continuité des échanges entre professionnelles.

➤ Les postures des professionnelles

❖ La vieille sous le baobab

La « vieille sous le baobab » se positionne dans un espace identifié en repère fixe, visible et sécurisant pour l'enfant.

Elle accueille les enfants dans leurs émotions, leurs regards, leurs interrogations, leurs observations et leurs besoins de se poser. Elle représente un refuge affectif. Sa disponibilité psychique doit être à son maximum sans entraver la liberté de l'enfant.

Cette posture permet de développer une observation fine de l'enfant et de la dynamique du groupe. Ce recueil d'informations est précieux pour adapter nos actions éducatives et remettre nos pratiques en question. Elle permet aussi de favoriser un temps individuel dans le collectif.

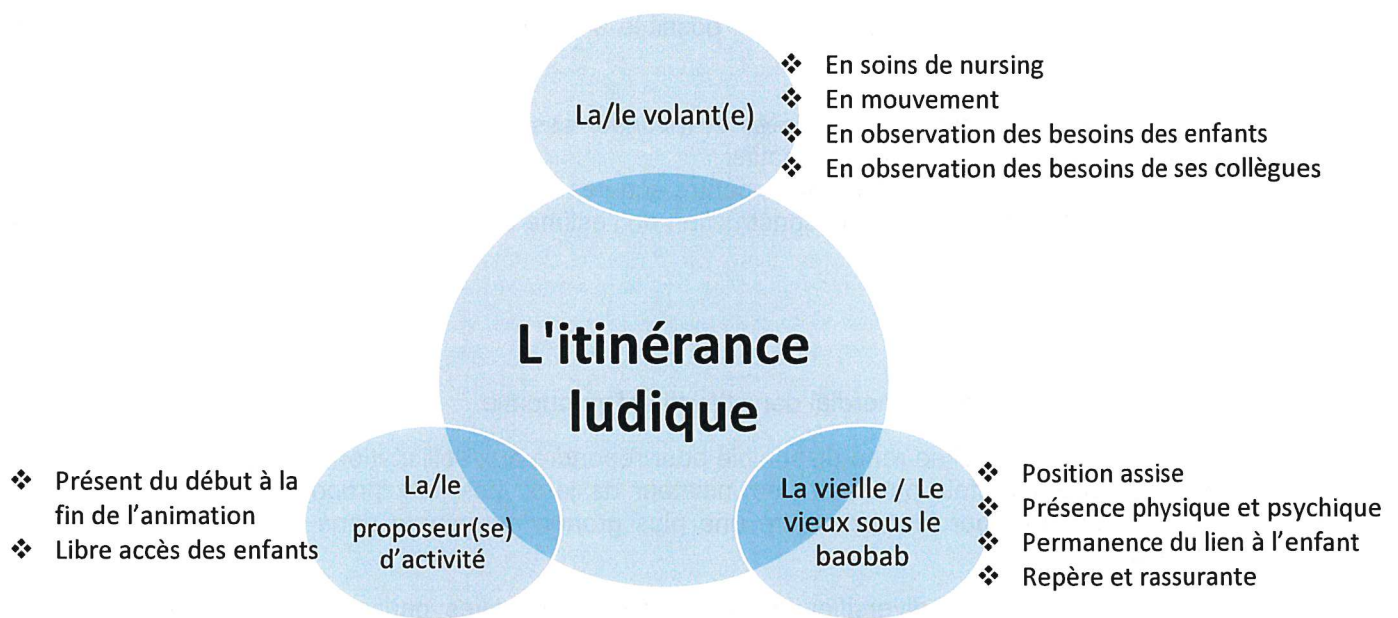
❖ La volante

Elle assure ses fonctions en divers endroits. Elle se tient disponible afin de répondre aux besoins physiologiques des enfants. Elle supplée ses collègues (proposeuse d'activité et baobab), afin que ces dernières restent dans leur rôle respectif et précis.

Son rôle permet d'avoir un regard attentif et élargi sur les besoins individuels de chaque enfant (change, accompagnement d'un enfant aux toilettes, couchers et levers de sieste des enfants, soins, ...). Elle reste disponible pour ses collègues qui pourront faire appel à elle.

❖ La proposeuse d'activité

Cette fonction incombe à la professionnelle de réfléchir en amont à l'activité qu'elle va proposer. Elle adapte les propositions aux besoins des enfants. La proposeuse d'activité permet à l'enfant de faire ses expériences dans un cadre rassurant et sécurisé.



3. Le Bien-être de l'enfant au cœur de nos préoccupations

Comme indiqué dans l'article 2324-28 du code de la santé publique :

“Les personnels des établissements (...) accomplissent leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant aux enfants une attention constante et en organisant de manière adaptée à leurs besoins les repas, le sommeil, le repos, les soins corporels et les activités de jeu et d'éveil.”

➤ Sécurité affective

Pour grandir, l'enfant a besoin d'être sécurisé tant physiquement qu'affectivement.

Ce sentiment de sécurité se construit progressivement, auprès de ses parents et des professionnels. Pour cela, l'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement suffisamment stable, avec des professionnels connus, des repères, une attitude bienveillante portée à chacun et des réponses adaptées à ses besoins propres.

L'adaptation va permettre à l'enfant de vivre l'absence de ses parents et de s'assurer de leur retour jour après jour, de manière progressive (les temps sans son parent augmentant de jour en jour). Pour faciliter cette période l'enfant peut être amené à investir un objet transitionnel, plus communément appelé «doudou», qui fait le lien entre la maison et le lieu d'accueil. Que ce soit un chiffon, une peluche ou un coin de drap, l'objet transitionnel rassure, réconforte et crée un pont entre son milieu familial et la crèche. C'est pour cette raison qu'il est important que l'enfant puisse arriver avec son « doudou » le matin et repartir avec lui le soir, ce qui assure la continuité du lien et sa solidité. Dans la journée, le doudou est laissé à la disposition des enfants dans un lieu qui lui est dédié (pochettes à doudou).

Il arrive que des enfants n'aient pas recours à ce type d'objet, il existe aussi de nombreux phénomènes dits « transitionnels » non matérialisés comme se frotter le nez, se tourner les cheveux. Quand l'enfant grandira et se sentira suffisamment en confiance et sécurisé, il désinvestira progressivement de lui-même son «doudou», rarement avant l'âge de trois ans.

La tétine, lorsqu'elle a été donnée à l'enfant par les parents, reste accessible à la demande. Cependant, nous l'encourageons à s'en détacher dès que possible afin de développer toute forme de communication avec les autres.

Permettre à l'enfant d'explorer ses capacités et favoriser ses expériences en respectant son rythme est l'enjeu de nos choix pédagogiques et éducatifs.

Un environnement sécurisant (où l'enfant rencontre écoute, respect, confiance, empathie, sécurité affective et gaieté) est garant du bien-être, de la construction de l'estime de soi et du plaisir d'être ensemble au sein de la crèche.

➤ Le jeu

Nous attribuons au jeu un rôle primordial dans l'éveil et l'autonomie.

En jeu libre : le professionnel se rend disponible pour répondre aux sollicitations de l'enfant, développer les interactions et devenir parfois partenaire ou initiateur de jeux. Les jeux proposés sont mis et restent à disposition des enfants pour leur permettre une plus grande autonomie dans leurs choix et dans leurs expérimentations.

En atelier : l'atelier amène à diversifier les propositions éducatives pour enrichir les expérimentations. L'importance de ces moments réside dans le plaisir de l'enfant et non le résultat. L'enfant choisit d'y participer ou non et il peut quitter l'atelier lorsqu'il le souhaite.

En plus des actions quotidiennes, nous proposons régulièrement des activités culturelles et artistiques en lien avec les projets du territoire (cinéma, médiathèque, événements culturels, actions passerelles avec les écoles, ...).

Nous sensibilisons aussi les tous petits à la découverte et au respect de la nature et du vivant, dans leur quotidien à la crèche et à l'occasion de sorties extérieures.

➤ L'alimentation

Le repas est un moment de découvertes sensorielles pour l'enfant.

Chaque enfant a un rapport personnel à l'alimentation. Les professionnels respectent leurs besoins.

Pour le nourrisson, c'est un moment privilégié avec l'adulte. Il est installé dans les bras du professionnel pour prendre son repas afin de favoriser la relation. Les biberons et le lait (1er et 2ème âge) sont fournis par la crèche. Les parents peuvent apporter biberon, tétine et lait personnel si besoin. De même il est possible de donner du lait maternel à la crèche suivant une procédure de recueil, de conservation et de transport.

Les parents et les professionnels évoquent ensemble les changements concernant l'introduction alimentaire (purée, mixé, morceaux). Elle s'effectue en premier à la maison et sera poursuivie à la crèche une fois que le parent aura introduit trois légumes liés à la pomme de terre. Le même processus est appliqué pour l'introduction du poisson, de la viande blanche, puis rouge.

Quand l'enfant grandit et qu'il commence à tenir assis seul, l'enfant se place sur une chaise munie d'une tablette amovible. Il continue sa découverte sensorielle. Il mange dans un premier temps avec l'aide de l'adulte. Une cuillère lui est proposée afin d'assouvir son désir de "faire seul". Il peut aussi éprouver le besoin de manger avec ses mains, ce qui est respecté.

Pour les plus grands, le matériel est toujours adapté au développement psychomoteur. Les repas commencent à être servis à une table commune. Le repas est servi dans des plateaux compartimentés, au fur et à mesure, dans l'ordre : entrée, plat et dessert. L'enfant est incité à goûter. Le plateau n'est pas desservi, l'enfant aura ainsi la possibilité de revenir en arrière tout au long du repas. Chaque enfant peut ainsi manger dans l'ordre qu'il souhaite et faire ses propres associations de goûts.

Le petit groupe d'enfants est accompagné par un adulte assis face à eux. Tout est mis à disposition de l'adulte pour limiter ses déplacements et favoriser sa disponibilité auprès de chaque enfant. Le repas est un moment d'échange convivial entre enfants ou avec l'adulte.

A la fin du repas, pour encourager son autonomie, un gant est distribué à chaque enfant, pour qu'il effectue seul sa toilette. Il le dépose ensuite avec sa serviette dans un bac à linge, pour jouer et passer au moment du change avant la sieste.

L'équipe veille à ce que le repas se déroule dans les conditions les plus favorables en respectant le rythme et les goûts des enfants.

Les menus sont affichés chaque semaine. Les repas sont livrés en liaison chaude par la restauration scolaire.

➤ Les soins d'hygiène

Le moment du change se fait dans une relation privilégiée à l'adulte, dans la salle de change. Il relève de l'intimité. Quel que soit l'âge, le professionnel verbalise ses actes, avant de les porter sur le corps de l'enfant, pour qu'il s'y prépare.

Par le dialogue, la constance des gestes, l'écoute et le regard, l'adulte rend peu à peu l'enfant acteur dans les soins qui lui sont portés. Quand l'enfant grandit, il peut lui être proposé de monter seul sur le plan de change en utilisant les escaliers. Il peut également être changé debout lorsqu'il est en capacité de tenir en équilibre. L'équipe prend en compte et encourage l'enfant dans ce qu'il est capable de faire tout seul : s'habiller ou se déshabiller, retirer sa couche, s'essuyer après avoir été nettoyé...

Chacun a son rythme de progression quant à l'acquisition de la propreté. Cela nécessite une maturation physique et psychologique. Avant 15-18 mois, son système nerveux n'étant pas mature l'enfant n'est pas capable de maîtriser ses sphincters. L'adulte accompagne et encourage l'enfant, mais en aucun cas il ne sera forcé afin d'éviter les éventuelles résistances.

Lorsque l'enfant manifeste le souhait de retirer les couches, il est essentiel que parents et professionnels communiquent sur ce sujet afin d'assurer la continuité entre la maison et la crèche et vice versa.

A cette période l'équipe demande de prévoir un peu plus de vêtements de rechange et des tenues adaptées que l'enfant puisse retirer facilement (pas de body, salopette, ceinture, collants, ...). Les affaires personnelles sont rangées dans des paniers individuelles. Il est demandé à chaque parent une tenue de rechange à renouveler si besoin en fonction de la saison et de la taille de l'enfant.

C'est un apprentissage qui prend plus ou moins de temps selon l'enfant. Il est indispensable de ne pas mettre l'enfant face à une situation d'échec, mais de l'encourager et de le rassurer (un enfant trop absorbé par son jeu peut oublier d'aller aux toilettes). Il peut arriver que l'enfant vive des situations (naissance, déménagement, ...) qui perturbent ce processus momentanément.

➤ Le sommeil

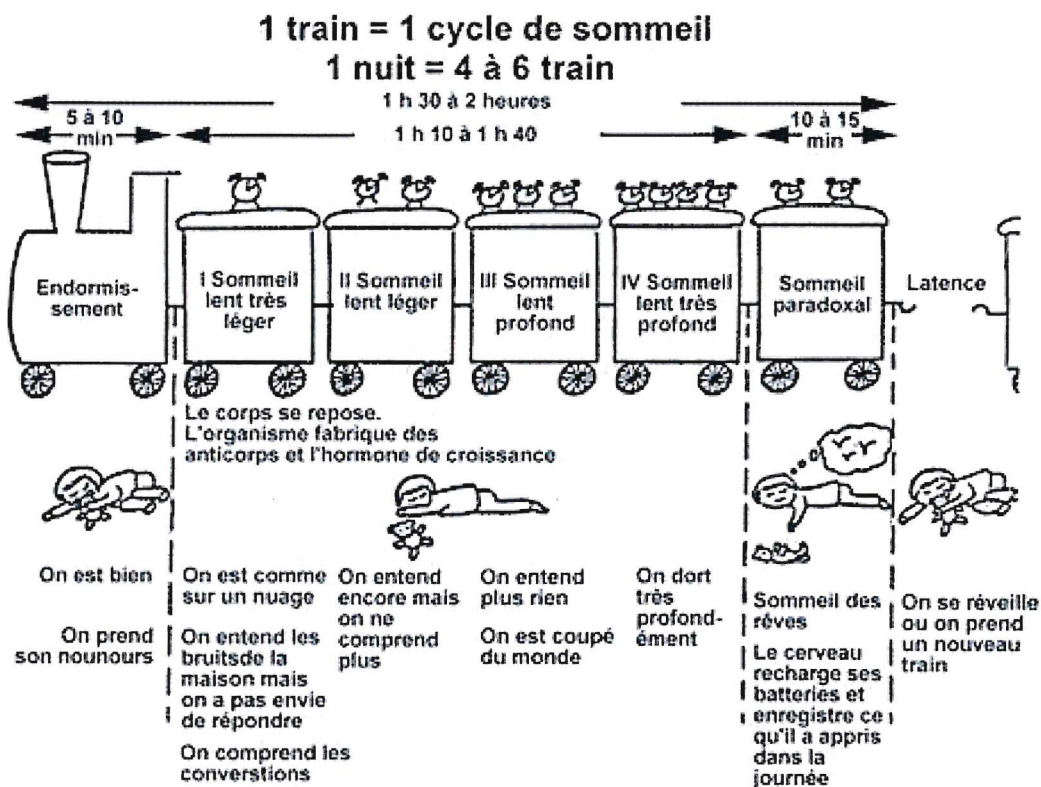
Le sommeil est indispensable au bon développement de l'enfant. Il varie d'un enfant à un autre, en qualité, en durée, en manifestation.

L'équipe tend à respecter le rythme de chaque enfant en prenant en compte ses besoins individuels selon son observation associée aux habitudes de vie recueillies auprès de ses parents. En toute circonstance, le sommeil sera privilégié. C'est pourquoi nous ne réveillons pas un enfant qui dort, sauf s'il s'agit d'une situation exceptionnelle qui sera discutée avec les parents.

Quel que soit l'âge de l'enfant, le rôle du professionnel est de l'accompagner vers le sommeil en respectant ses rituels d'endormissement (tétine, doudou, apaisement, bercements, musique, ...). Le professionnel reste dans le dortoir jusqu'à l'endormissement des enfants couchés en lit bas.

Une feuille de traçabilité de sieste est placée à l'intérieur du dortoir semi-éclairé, émargée par les professionnelles à chacun de leur passage.

Les levers des enfants sont échelonnés. Quand les enfants se lèvent, les professionnels présents dans la salle de vie les accueillent en douceur.



III - LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Historique et Evolution de la Petite Enfance

Les 1^{ers} services de la Petite Enfance se sont inscrits dans le projet communautaire 2004/2008 adopté par le Conseil d'Administration de la Communauté de Communes Côte de Lumière le 24 janvier 2004. Ils se sont développés sur le territoire en 2008 :

- le multi accueil multi sites a ouvert ses portes sur Brétignolles sur Mer et Saint Hilaire de Riez,
- le relais assistantes maternelles sur Saint Hilaire de Riez.

En janvier 2010, les Communautés de Communes Côte de Lumière et Atlantica et le Syndicat Mixte Mer et Vie ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Le territoire se compose ainsi de 14 communes : Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Brétignolles sur Mer, Brem sur Mer, Le Fenouiller, Givrand, Coëx, L'Aiguillon sur Vie, Saint Maixent sur Vie, Saint Révérend, Notre Dame de Riez, Landevieille, Commequiers, La Chaize Giraud.

Cette même année, un second relais d'assistantes maternelles est venu compléter l'offre sur le territoire. Ce dernier a la particularité d'être itinérant afin de proposer une certaine proximité au public.

En 2013 et 2014, pour répondre aux besoins de ce nouveau territoire, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a relancé une étude de territoire en Petite Enfance et Enfance. Considérant les services existants en Petite Enfance (Relais Assistants Maternels et Multi Accueil de Saint Hilaire de Riez et Brétignolles sur Mer), la réalisation d'un troisième multi accueil sur le rétro littoral est préconisée. Également, suite à une forte fréquentation des matinées d'éveil du relais assistants maternels, les élus ont voté la création d'un troisième RAM, itinérant lui aussi, en février 2014.

En décembre 2014, le Bureau Communautaire a approuvé un schéma de mutualisation avec la commune de Coëx pour la construction d'un multi accueil associé à un nouvel accueil de loisirs. L'ouverture du 3^{ème} multi accueil se fait en janvier 2017.

A cette occasion, les trois multi-accueils ont été baptisés :

- L'île aux couleurs, site de St Hilaire de Riez
- L'île aux rêves, site de Brétignolles sur Mer
- L'île aux jardins, site de Coëx

En 2017, Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) complète les services existants. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement géographique, intergénérationnel ou culturel. Animé par des accueillants, c'est un lieu d'écoute et d'échanges autour des questions sur l'éducation, la santé et le bien-être des enfants.

En janvier 2022, la Communauté de Communes est devenue Communauté d'Agglomération avec un territoire qui compte désormais plus de 50 000 habitants.

A cette même date, la compétence Enfance et Petite Enfance a été transférée au Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS).

Les partenaires locaux sur le territoire sont :

- Les 3 crèches inter-communales :
 - « l'île aux couleurs » à Saint Hilaire de Riez 02 51 54 66 40
 - « l'île aux rêves » à Brétignolles sur Mer 02 51 95 12 15
 - « l'île aux jardins » à Coëx 02 28 17 44 20
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) 06 73 28 90 67
- Le Relais Petite Enfance (RPE) 02 51 54 58 51
- La PMI 02 51 49 68 00
- La CAF 3230

2. Politique de la Petite Enfance

En 2008, le projet social s'inscrivait dans l'exigence de solidarité : « Réaffirmer que la Communauté de Communes est une communauté de projets capable d'offrir de nouveaux services à la population de nos communes qui ne peuvent financer seules ces nouveaux services dans les domaines de l'accueil de la Petite Enfance, de l'Enseignement et de la Sécurité Publique ».

Pour rappel, les objectifs du Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la CAF et prolongé par avenant jusqu'en 2021, étaient :

- Adapter l'offre aux besoins des familles
- Maintenir les différents modes d'accueil existants
- Evoluer et adapter l'offre en fonction des besoins
- Faciliter l'accueil d'urgence :
 - o Permettre aux parents de trouver rapidement un mode de garde subsidiaire pour une durée déterminée
 - o Définir les modalités d'attribution et de fonctionnement de l'accueil d'urgence
 - o Travailler en collaboration avec les relais assistantes maternelles pour orienter rapidement les familles vers un mode de garde définitif
- Améliorer la qualité de l'offre d'accueil :
 - o Enrichir le parcours des professionnels par la formation individuelle et collective
 - o Elaboration et suivi d'un projet pédagogique unique entre les deux sites
 - o Favoriser la participation des partenaires (parents, PMI, CAF, professionnel petite enfance...) à la vie du multi-accueil

En 2022, une étude sur le projet de territoire est relancée avec la Convention Territoriale Globale, signée avec la CAF, elle permet de déterminer de nouvelles orientations et la réalisation de nouveaux projets à venir. La signature a eu lieu en décembre 2022.

3. Présentation de l'offre de garde de la Petite Enfance

Actuellement le multi-accueil multi-sites peut accueillir jusqu'à 62 enfants de 10 semaines à 4 ans répartis sur 3 sites : 35 places à Saint Hilaire de Riez, 15 places à Brétignolles sur Mer et 12 places à Coëx.

La Loi de l'Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) dont les décrets concernant la Petite Enfance ont été publiés le 30 août 2021 amène une modification de l'organisation et du fonctionnement de nos établissements.

A compter du 1^{er} septembre 2022, le multi-accueil multi-sites se transforme en trois crèches distinctes dont leurs dénominations et leurs réglementations dépendent de leurs capacités d'accueil (qui restent inchangées) :

- A Saint Hilaire de Riez : Crèche « l'Ile aux couleurs »
- A Brétignolles sur Mer : Petite Crèche « l'Ile aux rêves »
- A Coëx : Micro-Crèche « l'Ile aux jardins »

En parallèle, le Relais Assistants Maternels (RAM) devenu Relais Petite Enfance (RPE) recense 264 assistants maternels indépendants offrant 939 places d'accueil dont 97 places en Maisons d'Assistants Maternels.

Les enfants peuvent également être accueillis au sein d'une micro-crèche à L'Aiguillon sur Vie, à Commequiers et 2 micro-crèches à St Hilaire de Riez (dont une est en projet).

Les services de la Petite Enfance existants sur le territoire sont répertoriés sur les cartes suivantes :



4. Modalités de participation des familles

Il est important qu'un lien existe entre les parents et les professionnels de l'établissement.

Dans l'intention d'accueillir les familles en toute confiance et pour favoriser le dialogue, l'ensemble de l'équipe est à l'écoute des parents.

L'allaitement maternel est favorisé. Les parents ont la possibilité de fournir le lait maternel. Il est donné à la crèche sous conditions particulières expliquées dans le protocole dédié. La mère peut également allaiter son enfant au sein de la structure. Toutes les conditions nécessaires à leur bien-être sont mises en place.

Les parents peuvent se rapprocher de la responsable, du secrétariat et des professionnels en charge des enfants selon leurs interrogations.

Pour faire vivre le lien enfants-parents-professionnels, les familles sont actrices dans le quotidien de l'établissement. Les parents peuvent mettre à profit leurs compétences par le biais de diverses animations, et en participant aux fêtes, goûters des parents, moments conviviaux, ...

Ce lien pourra s'enrichir de conférences thématiques avec le personnel ou un partenaire extérieur.

Un panneau d'affichage est également mis à disposition dans le hall de chaque site.

Les parents sont représentés par des délégués de parents qui sont élus lors du conseil de Vie.

5. Droits d'accessibilité à toutes les familles

Il est important pour nous de proposer aux parents un lieu où ils peuvent confier leurs enfants en toute sécurité physique et affective.

Pour les accueils réguliers, la commission d'admission se réunit au moins une fois par an. Elle établit des critères de priorité. Dans un souci d'intégration, le critère social peut permettre d'attribuer une place aux familles rencontrant des difficultés dans leurs conditions de vie et/ou de travail (enfant en situation de handicap, famille mono parentale, parcours d'insertion, ...).

L'accueil occasionnel peut également permettre d'accueillir des familles orientées par la CAF, la PMI, le LAEP, les associations d'accompagnement, ...

L'accueil d'urgence (*maximum 1 mois, non renouvelable*) est dédié aux familles dont le besoin de garde est imminent et n'a pu être anticipé. Il permet à la famille de trouver une organisation future en matière d'accueil pour leur enfant.

6. Actions de soutien à la parentalité

L'équipe éducative est attentive aux besoins des familles au quotidien. La Direction se rend disponible pour des temps d'échange où les familles peuvent faire part de leurs questionnements et/ou difficultés. Cela peut également être l'occasion d'échanger sur le quotidien de l'enfant, son évolution et ses progrès.

La Direction peut également intervenir de manière préventive en orientant les familles vers différents professionnels, organismes compétents comme le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

De plus, le référent santé et accueil inclusif a un rôle de soutien à la parentalité dans le cadre de la promotion à la santé.

7. L'EAJE dans une démarche de développement durable

En corrélation avec les volontés politiques de notre territoire et selon les moyens alloués, nous nous inscrivons dans de bonnes pratiques environnementales. Nous nous attachons à développer la sobriété dans les gestes du quotidien (tri des déchets, recyclage des matériaux, consommation de l'eau et des énergies, qualité de l'air) en restant réalistes et conscients des limites posées par le vieillissement du bâtiment et des contraintes liées au Plan de Maîtrise Sanitaire.

Nos structures utilisent des produits d'hygiène et d'entretien éco labellisés respectueux de la santé des bénéficiaires et utilisateurs. Le label écologique de l'Union Européenne est le label officiel de l'Union Européenne pour l'excellence environnementale. Il certifie les produits ayant un faible impact environnemental garanti et vérifié de manière indépendante.

Afin de promouvoir la santé à la crèche, les menus planifiés par le cuisinier de la restauration scolaire sont étudiés en partenariat avec une diététicienne. L'équipe de cuisiniers propose une offre variée de produits en lien avec les saisons et collabore avec des producteurs locaux. Un repas végétarien est instauré une fois par semaine. Notre rôle en tant que professionnel de la Petite Enfance est d'allier le plaisir du goût avec le besoin vital de se nourrir pour grandir.

IV - CONCLUSION

Ce projet est un travail qui nécessite une démarche évolutive régulièrement remise en question. La concertation des professionnels, des encadrants, des élus est primordiale pour que chaque mission puisse respecter les objectifs du territoire. Ceux-ci seront évalués et réajustés en fonction de l'évolution démographique, de l'évolution des besoins des familles et du jeune enfant ainsi que des nouvelles orientations en matière de politique Petite Enfance à l'échelon national et territorial, à minima tous les 5 ans conformément au décret n°2021-1131 du 30 Août 2021.

Le Président du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le Conseil Départemental de la Vendée

François BLANCHET

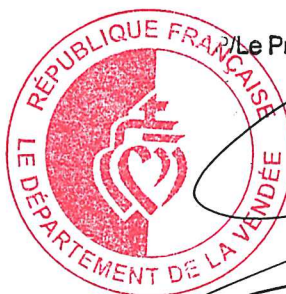
Signé le :



16 MAI 2023

Vu et approuvé
La Roche-sur-Yon, le

28 JUIN 2023



Le Président du Conseil Départemental
et par délégation
La Directrice de l'Enfance
et de la Famille

Murielle BROCHON